MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Direction générale des entreprises

Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 25 avril 2016 portant nomination du président de la commission paritaire de conciliation instituée par l'article L. 615-21 du code de la propriété intellectuelle

NOR: EINI1603465A

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le code de la propriété intellectuelle, et notamment ses articles L.615-21 et R.615-6,

Arrêtent:

Article 1er

Sont nommées présidentes de la commission paritaire de conciliation instituée par l'article L.615-21 du code de la propriété intellectuelle :

Mme Marie-Françoise MARAIS, titulaire;

Mme Sophie DARBOIS, suppléante.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau et le directeur général des entreprises sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 25 avril 2016.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, JEAN-JACQUES URVOAS

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique Emmanuel Macron